

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 179

présenté par

M. Ratenon, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre-noir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:

Dans le cadre des opérations de construction mentionnées aux articles 19 et 21 de la présente loi, l'ensemble des personnes morales en charge de la mise en place et de l'entretien du réseau électrique présente, d'ici le 31 décembre 2026, un programme d'enfouissement de tout le réseau électrique aérien de Mayotte.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite enfouir l'ensemble des câbles aériens présents sur l'île de Mayotte.

Le cyclone Chido a coupé Mayotte du monde avec des vents dépassant les 200 km/h. Les rafales ont arraché la majorité des câbles aériens, privant ainsi d'électricité tout le territoire mahorais. Trois semaines après le passage du cataclysme, des quartiers étaient encore dans le noir.

La situation n'est pas isolée : à La Réunion, plusieurs semaines après le passage de cyclones, des milliers d'abonnés étaient toujours privés d'électricité, d'Internet ou de téléphone, illustrant une résilience insuffisante des réseaux aériens. Cette précarité persistante aggrave la vie quotidienne et l'économie locale, alors même que la reconstruction se limite trop souvent à restaurer à l'identique des infrastructures vétustes et inadaptées aux nouveaux risques climatiques.

On le sait, la France est en retard sur ses voisins européens. L'Allemagne a enterré 70 % de son réseau électrique, le Royaume-Uni 63 %, alors que la France peine à atteindre les 50 %. Ce retard est d'autant plus problématique à Mayotte et à La Réunion, et dans les outre mers où la fréquence et l'intensité des cyclones augmentent avec le réchauffement climatique. La puissance des vents croît, mais l'infrastructure électrique ne s'adapte pas.

Si le projet de loi se borne à rétablir la vétusté déjà présente avant le cyclone, la reconstruction ne permettra pas d'améliorer la vie quotidienne des populations ultramarines. Les habitants de Mayotte et de La Réunion savent ce qui est bon pour leur territoire et réclament des solutions durables et adaptées. Afin de prévenir de futures catastrophes et de garantir la continuité des services essentiels, il est indispensable d'enfouir l'ensemble des câbles aériens sur ces territoires exposés par partout où la topographie le permet.

Ainsi, cet amendement vise à la mise en place, d'ici la fin 2026, d'un programme d'enfouissement complet du réseau électrique aérien à Mayotte, afin de mettre fin à la précarité énergétique et numérique des ultramarins face aux aléas climatiques.